



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.



LA TENUE DES LIVRES SYNDICAUX

d'après les méthodes de la comptabilité américaine.

PAR

Georges MALHERBE,

Comptable du syndicat agricole coopératif de Lorette, à Ath.

Prix : 1 FRANC.



Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa fondation plus de 375,000 brochures sur la question sociale.

RENAIX.

LEHERTE-COURTIN,
libraire,
rue de la Gare.

BRUXELLES.

OSCAR SCHEPENS
Société belge de librairie
rue Treurenberg

1904



CERCLE D'ETUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA TENUE DES LIVRES SYNDICAUX

CHAPITRE I^{er}.

Les livres commerciaux d'un syndicat et leur nécessité.

Les syndicats agricoles d'achat ayant adopté la forme de société coopérative en conformité avec la loi du 18 mai 1873, doivent tenir une comptabilité ; ils y sont astreints par les articles suivants du code de commerce :

ART. 16. — Tout commerçant est tenu d'avoir un livre-journal qui présente, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossements d'effets et généralement tout ce qu'il reçoit et paie, à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison ; le tout, indépendamment des autres livres usités dans le commerce, mais qui ne sont pas indispensables. Il est tenu de mettre en liasse les lettres missives et les télégrammes qu'il reçoit et de copier dans un registre les lettres et les télégrammes qu'il envoie.

ART. 17. — Il est tenu de faire, tous les ans, sous scing privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers et de ses dettes actives et passives, et de le copier année par année, sur un registre spécial à ce destiné.

ART. 18. — Les livres dont la tenue est ordonnée par les articles 16 et 17 sont cotés. Ceux dont la tenue est ordonnée par les articles 16 § 1 et 17 sont parafés et vixés soit par un des juges des tribunaux de commerce, soit par le bourgmestre ou un échevin, dans la forme ordinaire et sans frais. Le parafe pourra être remplacé par le sceau du tribunal ou de l'administration communale.

Art. 19. — Tous les livres seront tenus par ordre de dates, sans blancs, lacunes ni transports en marge. Les commerçants sont tenus de les conserver pendant dix ans.

Art. 20. — Les livres de commerce régulièrement tenus peuvent être admis en témoignage pour faire preuve entre commerçants, pour faits de commerce.

Au point de vue légal, les syndicats coopératifs doivent obligatoirement tenir trois registres : le journal, le livre des inventaires et le livre des correspondances échangées. Mais au point de vue commercial, cette trilogie doit être complétée par le grand-livre, par le livre des comptes individuels, par le livre de magasin et par le livre de caisse. Ces différents registres sont absolument nécessaires afin que le syndicat puisse facilement voir clair dans ses affaires et aussi afin qu'il puisse rapidement établir la situation dans laquelle il se trouve. Notons qu'en comptabilité américaine, le journal et le grand-livre se fusionnent pour ne former qu'un seul et même registre.

La comptabilité syndicale, ou en d'autres termes, la tenue des livres syndicaux poursuit un double but, un but interne et un but externe, le premier ne regardant que le syndicat seul, et le second regardant les tiers, qu'ils soient en relations d'affaires ou non avec lui.

Au point de vue interne, la comptabilité syndicale a pour but de permettre au syndicat de gérer ses affaires en parfaite connaissance de cause, de raisonner toutes les manifestations commerciales auxquelles elles donnent lieu. Grâce à elle, le syndicat verra parfaitement clair dans ses affaires ; il pourra en suivre la marche et les évolutions, du point de départ au point d'arrivée ; il pourra constater les résultats obtenus et les raisonner en recherchant qu'elles en sont les causes prochaines et les causes lointaines ; il pourra rechercher et discuter les moyens à employer pour maintenir la situation constatée, si elle est bonne, pour l'améliorer si elle est mauvaise ou si elle menace de le devenir. La comptabilité permet de ne rien laisser au hasard, ni à l'imprévu ; tout se fait et se passe sous la conduite d'une volonté directrice toujours présente et toujours attentive.

Au point de vue externe, la comptabilité a pour but de constituer et de créer un dossier complet de tous les documents authentiques et véridiques se rapportant aux affaires commerciales du syndicat, documents qui serviront de preuves et de pièces justificatives à produire et à publier en cas de conflit commercial avec un tiers, ou qui serviront de base aux publications légales par lesquelles le public doit être mis au courant des affaires du syndicat.

Les documents théoriques et pratiques que nous allons publier nous permettront de nous faire une idée exacte de la comptabilité que devrait tenir un syndicat agricole d'achat, pour atteindre facilement le double but que nous venons d'exposer.

CHAPITRE II.

La tenue des livres syndicaux.

I. — Le journal-grand-livre.

La méthode américaine consiste essentiellement dans la fusion du journal et du grand-livre : l'un des folios est réservé aux inscriptions qui se font au journal, et le folio qui lui fait face est réservé aux différents comptes qui trouvent généralement place dans le grand livre. En comptabilité syndicale, ces différents comptes seront le compte-actionnaire, le compte-caisse, le compte-fournisseur, le compte-client, le compte magasin, le compte-banque, le compte-frais généraux et le compte-profits et pertes, chacun d'eux se subdivisant à son tour en un compte-débiteur et un compte-créditeur. Notons avec soin que les comptes collectifs se subdivisent en comptes individuels qui trouvent place dans le registre des comptes individuels.

Cette concentration est très avantageuse au point de vue de la comptabilité syndicale : la triple transcription des articles exigés par la comptabilité en partie double se fait plus facilement et plus rapidement puisque les comptes du journal et ceux du grand-livre se trouvent toujours face à face ; les balances de vérification sont considérablement facilitées puisqu'il suffit d'additionner les chiffres des colonnes de débit et les chiffres des colonnes de crédit et de comparer entre eux les totaux ainsi obtenus ; le contrôle des opérations se fait mieux puisque les balances de vérification s'établissant nécessairement au bas de chaque folio, les rectifications d'erreur ont lieu sans retard ; enfin, un simple coup d'œil renseigne rapidement sur la situation de chacun des comptes où sont groupés et classifiés les faits commerciaux dans lesquels intervient le syndicat.

Le comptabilité américaine se tenant d'après les méthodes de la comptabilité en partie double, les écritures indiquent pour chacune des opérations, le nom des deux comptes en présence, c'est-à-dire du compte qui fournit et du compte qui reçoit. Les sommes se rapportant à ces diverses opérations s'inscrivent donc trois fois : une première fois dans la colonne des totaux, une seconde fois au débit du compte qui les reçoit et une troisième fois au crédit du compte qui les fournit. Le modèle que nous publions indique clairement la manière dont doit se faire la passation des écritures.

Nous publions plus loin un tableau indiquant les opérations qu'il faut inscrire soit au débit soit au crédit des différents comptes syndicaux.



DATES		LIBELLÉ DES ARTICLES		Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE	
						débit	crédit
1902 1 ^{er} janvier		Actionnaires à capital					
	1	Import des parts sociales inscrites.					
	2	Léon Legavre		10,00			
	3	Eugène Lejeune		10,00			
	4	François Declercq		10,00			
	5	Aimé Lebouton		10,00			
	6	Léon Degrauve		10,00			
	7	Marcel Hannecart		10,00			
		Emile Godineau		10,00	70,00		
1 ^{er} janvier		Caisse à actionnaires.					
		Versements effectués en libération des parts					
	1	A Léon Legavre		10,00			
	2	A Eugène Lejeune		10,00			
	3	A François Declercq		10,00			
	4	A Aimé Lebouton		10,00			
	5	A Léon Degrauve		10,00			
	6	A Marcel Hannecart		10,00			
	7	A Emile Godineau		10,00	70,00		
2 ^{er} janvier		Banque à caisse.					
	9	N/dépôt à la caisse rurale		50,00			
	9	N/participation à la caisse rurale		10,00			
	9	N/participation à la coopérative d'Enghien		10,00	70,00		
10 février	10	Magasin à fournisseur.					
		Louis Bertrand a/facture mais			600,00		
10 février		Caisse à banque.					
	9	N/retrait dépôt			50,00	50,00	
10 février		Divers à caisse.					
		Magasin : a/rais généraux mais		40,00			
		Frais généraux : a/p. comptant regist. sociaux		10,00	50,00		50,00
10 février		Clients à magasin.					
		a/fourniture mais :					
	1	Léon Legavre		132,00			
	2	Eugène Lejeune		132,00			
	3	François Declercq		132,00			
	4	Aimé Lebouton		132,00			
	5	Léon Degrauve		66,00			
	6	Marcel Hannecart		66,00	600,00		
1 ^{er} mars		Caisse à divers.					
		A clients : a/recette mais					
	1	A Léon Legavre		132,00			
	2	A Eugène Lejeune		132,00			
	3	A François Declercq		132,00			
	4	A Aimé Lebouton		132,00			
	5	A Léon Degrauve		66,00			
	6	A Marcel Hannecart		66,00	600,00	600,00	
		A profits et pertes : a/recette subside			100,00	100,00	
15 mars	10	Fournisseurs à caisse.					
		N/paiement fourniture mais			600,00		600,00
20 mars	10	Magasin à divers.					
		A fournisseur : Louis Bertrand s/t. super		250,00			
		A caisse : n/paiement part et analyse		30,00	280,00		30,00
20 mars		Clients à magasin.					
		a/fourniture superphosphate					
	1	Léon Legavre		30,00			
	2	Eugène Lejeune		30,00			
	3	François Declercq		30,00			
	4	Aimé Lebouton		30,00			
	5	Léon Degrauve		30,00			
	6	Marcel Hannecart		30,00			
	7	Emile Godineau		30,00			
	8	Camille Godescart (étranger)		32,50			
	8	Ernest Dardenne id.		32,50			
	8	Victor Potvin id.		32,50	307,50		
					3.517,50	880,00	750,00

FOURNISSEUR		MAGASIN		CLIENT		BANQUE ET PARTICIPATION		ACTIONNAIRES		CAPITAL		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
								70,00			70,00				
									70,00						
	600,00	600,00				70,00									
							50,00								
			40,00												10,00
				600,00	600,00										
						600,00								100,00	
600,00															
	250,00	280,00													
				307,50	307,50										
600,00				600,00		70,00		50,00	70,00	70,00	—	70,00	—	100,00	10,00

BIBLIOTHECA		DATES		Folio du registre des recettes individuelles		LIBELLÉ DES ARTICLES		Sommes partielles		Sommes totales		CAISSE			
												débit		crédit	
						Report.				3,517,50		880,00		750,00	
30 mars						Caisse à client.									
						N/receite superphosphate									
						A Léon Legavre		30,00							
						A Eugène Lejeune		30,00							
						A François Declercq		30,00							
						A Aimé Lebouton		30,00							
						A Léon Degrauve		30,00							
						A Marcel Hannecart		30,00							
						A Emile Godineau		30,00							
						A Caille Godescart		32,50							
						A Ernest Dardenne		32,50							
						A Victor Polvin		32,50							
30 mars						Divers à caisse.				307,50		307,50			
						Banque : n/dépôt à la caisse rurale		100,00							
						Fournisseur : n/paiement superphosphate		250,00							
						Frais généraux : n/paiement frais div.		20,00		370,00				370,00	
25 avril						Magasin à divers.									
						A fournisseur : Louis Bertrand n/fournit, nitrate.		3000,00							
						A caisse : n/paiement frais de transport et d'analyse		50,00		2,050,00				50,00	
25 avril						Caisse à banque.									
						N/retrait fonds déposés		100,00							
						N/emprunt		1950,00		2,050,00		2,050,00			
25 avril						Fournisseur à caisse.									
						N/paiement nitrate				2,000,00				2,000,00	
25 avril						Magasin à client.									
						N/fourniture nitrate									
						Léon Legavre		265,00							
						Eugène Lejeune		265,00							
						François Declercq		265,00							
						Aimé Lebouton		265,00		2,000,00					
6 mai						Caisse à client.									
						N/receite nitrate									
						A Léon Legavre		265,00							
						A Eugène Lejeune		265,00							
						A François Declercq		265,00							
						A Aimé Lebouton		265,00		2,000,00					
7 mai						Banque à caisse.									
						N/remboursement emprunt		1950,00							
						N/dépôt		100,00		2,000,00		2,000,00			
30 juillet						Magasin à divers.									
						A fournisseur : Louis Bertrand s/l, tréfle.		50,00							
						A caisse : frais de transport et divers.		2,00		52,00				2,00	
30 juillet						Client à magasin.									
						N/fourniture semence tréfle									
						Marcel Hannecart		27,00							
						Emile Godineau		27,00		54,00					
18 août						Caisse à client.									
						N/receite semence tréfle									
						A Marcel Hannecart		27,00							
						A Emile Godineau		27,00		54,00		54,00			
30 août						Divers à caisse.									
						Fournisseur : n/paiement fourr. tréfle		50,00							
						Frais généraux : n/paiement correspondance et divers		10,00		60,00				60,00	
15 octobre						Magasin à divers.									
						A fournisseur : Louis Bertrand s/l, scories		250,00							
						A caisse : n/paiement frais de transport et d'analyse		50,00		500,00				50,00	
15 octobre						Client à magasin.									
						N/fourniture scories									
						Léon Legavre		51,00							
						Eugène Lejeune		51,00							
						François Declercq		51,00							
						Aimé Lebouton		51,00							
						Léon Degrauve		51,00							
						Marcel Hannecart		102,00							
						Emile Godineau		102,00		510,00					
								102,00		510,00		510,00		510,00	
										17,000,00		5,361,50		6,332,00	

FOURNISSEUR		MAGASIN		CLIENT		BANQUE ET PARTICIPATION		ACTIONNAIRES		CAPITAL		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
600.00	850.00	920.00	967.50	937.50	600.00	70.00	50.00	70.00	75.00	—	70.00	—	100.00	10.00	—
250.00				307.50		100.00								20.00	
	2000.00	2000.00					2000.00								
2000.00															
			2000.00	2000.00											
					2000.00										
	50.00	52.00													
			54.00	54.00											
				54.00											
50.00														40.00	
	450.00	500.00													
			510.00	540.00											
2500.00	3250.00	3522.00	3591.50	3591.50	3581.50	2200.00	2100.00	70.00	70.00	—	70.00	—	100.00	80.00	—

DATES	Folio dit registre des comptes individuels	LIBELLÉ DES ARTICLES	Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE	
					débit	crédit
10 novembre		Caisse à client. N/recte scories : A Léon Legavre : 51.00 A Eugène Lejeune : 51.00 A François Declercq : 51.00 A Aimé Lebouton : 51.00 A Léon Degrauve : 102.00 A Marcel Hennecart : 102.00 A Emilie Godineau : 102.00		17.005.00	5.351.50	5.332.00
15 novembre	1	Fournisseur à caisse. N/paiement scories : 51.00				
15 décembre	10	Magasin à divers. A fournisseur Léon Bertrand s/fourniture maïs : 200.00		450.00	450.00	
15 décembre	10	A caisse : n/paiement frais de transport : 20.00		280.00	20.00	
31 décembre	5	Client à magasin. N/fourniture maïs : 145.00				
31 décembre	7	Léon Legavre : 145.00 Emilie Godineau : 145.00		200.00		
31 décembre		Magasin à profits et pertes. N/bénéfice sur marchandises : 70.50 Intérêt à recevoir pour participation : 0.50				
31 décembre	9	Profits et pertes à banque. Intérêts dus par le syndicat : 7.92				
31 décembre	9	Banque à caisse. Intérêts payés par syndicat : 7.92			7.92	
31 décembre		Profits et pertes à frais généraux. pour solde de compte : 40.00				
31 décembre		Balance de sortie à divers. A caisse : n/espèces en caisse, solde de ce compte : 51.58 A client : solde des marchandises dues par les clients : 200.00 A banque : solde des dépôts non retirés par le syndicat : 120.00 Intérêts dus au syndicat sur participation : 0.50		19.990.90	5.801.50	5.800.92
31 décembre		Divers à balance de sortie. Fournisseur : solde des marchandises dues par le syndicat à ses fournisseurs : 200.00 Capital : montant des parts sociales souscrites : 70.00 Profits et pertes : Bénéfices nets : 132.14				51.58
				19.829.94	5.001.50	5.001.50
1903 1 ^{er} janvier		Divers à balance d'entrée. Caisse : n/espèce en caisse : 51.58 Client : solde des marchandises dues par clients : 200.00 Banque : 1 ^{er} solde des dépôts non retirés par le syndicat : 120.00 2 ^o Intérêts dus au syndicat à participation : 0.50				
1 ^{er} janvier		Balance d'entrée à divers. A fournisseur : solde des marchandises dues par le syndicat à ses fournisseurs : 200.00 A capital : montant des parts sociales souscrites : 70.00 A profits et pertes : Bénéfice net : 132.14				
2 janvier		Caisse à client. N/recte maïs : 51.00 A Léon Degrauve : 145.00 A Emilie Godineau : 145.00		402.14		
3 janvier	5	Fournisseur à caisse. N/paiement maïs : 200.00		200.00	200.00	
4 janvier	7	Caisse à banque. N/recte : intérêts participation : 0.50				
5 janvier	9	Profits et pertes à divers. A capital : 10 % à la réserve légale : 13.21 A actionnaires : 2 % comme dividende : 1.96 A capital : le surplus au fonds de prévision : 110.97			0.50	0.50
6 janvier	12	Divers à caisse. Actionnaire : n/paiement dividende : 1.96 Banque : dépôt : 80.15				
	13			82.14	82.14	
	9			1.726.98	342.14	342.14

FOURNISSEUR		MAGASIN		CLIENT		BANQUE ET PARTICIPATION		ACTIONNAIRES		CAPITAL		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
2000,00	3250,00	3522,00	3591,50	3591,50	3591,50	2220,00	2100,00	70,00	70,00	—	70,00	—	100,00	40,00	—
450,00					510,00										
	200,00	250,00													
			200,00	290,00											
		70,50				0,56	7,02						70,50 0,56		
						7,02									
													40,00		40,00
3250,00	3610,00	3881,50	3881,50	3881,50	3591,50	2220,48	2107,92	70,00	70,00	—	70,00	47,92	180,00	40,00	40,00
					200,00		120,56								
200,00										70,00		132,14			
3610,00	3610,00	3881,50	3881,50	3881,50	3881,50	2220,48	2228,48	70,00	70,00	70,00	70,00	180,00	180,00	40,00	40,00
					200,00		120,56								
	200,00										70,00		132,14		
200,00	200,00	—	—	200,00	200,00	200,74	6,56	1,96	1,96	—	201,18	132,14	132,14	—	—

La balance de vérification se fait en additionnant toutes les sommes débitées et toutes les sommes créditées. Les totaux ainsi obtenus doivent être absolument égaux. En guise d'exercice, nous faisons la balance de vérification des trois folios de notre modèle de journal grand-livre.

COMPTES	FOLIO 1		FOLIO 2		FOLIO 3		FOLIO 3	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Caisse . . .	880.00	750.00	5.334.51	5.332.00	5.861.50	5.809.92	342.11	342.11
Fournisseur . .	600.00	850.00	2.900.00	3.350.00	3.350.00	3.610.00	260.00	260.00
Magasin . . .	920.00	967.50	3.522.00	3.591.50	3.881.50	3.881.50	—	—
Client . . .	967.50	660.00	3.591.50	3.081.50	3.881.50	3.591.50	290.00	290.00
Banque et participation . .	70.00	50.00	2.200.00	2.100.00	2.228.48	2.107.92	200.74	0.56
Actionnaires . .	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00	4.96	4.96
Capital . . .	—	70.00	—	70.00	—	70.00	—	200.48
Profits et pertes . .	—	100.00	—	100.00	47.91	180.06	132.14	132.14
Frais généraux . .	40.00	—	40.00	—	40.00	40.00	—	—
	3517.50	3517.50	17.695.00	17.695.00	19.360.90	19.360.90	1.226.98	1.226.98

Lorsque quelque discordance apparaît, c'est qu'une erreur s'est glissée dans les écritures. Il faut la rechercher immédiatement. Les erreurs se rectifient en annulant l'article qui a été mal inscrit et en le remplaçant par un article nouveau parfaitement rectifié.

La clôture et la réouverture des écritures se fait par la balance de sortie et par la balance d'entrée. La clôture des écritures se fait pour chacun des comptes pris isolément en équilibrant les totaux du débit et les totaux du crédit de chacun d'eux ; pour cela, on établit la différence entre ces deux totaux et on l'inscrit en dessous du total le moins élevé. La passation des écritures se fait en tenant compte de ce principe que la balance de sortie reçoit l'actif, paie le passif et rembourse le capital. La balance de sortie est donc débitée de l'actif et créditée du passif ; ou en d'autres termes, elle est débitée des différences inscrites au crédit pour équilibrer les comptes et créditée des différences inscrites au débit dans le même but. Quant à la balance d'entrée, elle s'établit, en inscrivant les différences dont nous venons de parler dans la colonne opposée à celle où on a dû les inscrire pour la balance de sortie ; celle-ci est donc créditée de l'actif c'est-à-dire des différences inscrites au débit et débitée du passif, c'est-à-dire des différences inscrites au crédit.

Quant aux formules à utiliser pour la passation de ces diverses écritures, les modèles que nous publions renseigneront mieux que toute théorie.

II. — Le registre des comptes individuels.

Le livre des comptes individuels est un livre où chacun des clients et chacun des fournisseurs du syndicat a un compte spécial et particulier qui lui est ouvert sur un folio à lui seul réservé. Les subdivisions des autres comptes collectifs y trouvent aussi leur place, et notamment, les subdivisions du compte-capital.

Les comptes individuels doivent être inscrits sur un registre différent de celui où sont transcrits les comptes collectifs parce que le but poursuivi est tout à fait différent. Et en effet, les comptes collectifs et le grand-livre qui les consigne ont pour but de favoriser le contrôle rapide des écritures et d'établir facilement la situation du syndicat dans les grandes lignes de son activité commerciale. Les comptes individuels, au contraire, poursuivent un but bien spécial et qui se différencie selon qu'il s'agit des clients ou des fournisseurs. Le but des comptes individuels ouverts à chaque client est de définir exactement ce que chacun d'eux a reçu du syndicat, ce que chacun d'eux a payé et ce qu'il leur reste à payer ; les comptes ainsi individualisés acquièrent une importance particulière quand, en fin d'exercice, le syndicat accorde à ses membres une ristourne proportionnelle aux achats qu'ils ont faits. Le but des comptes individuels ouverts à chaque fournisseur est d'établir ce que chacun d'eux a fourni au syndicat, ce que chacun d'eux a reçu en paiement et ce qui reste à payer ; les comptes ainsi individualisés, outre l'avantage d'établir nettement la situation de chaque fournisseur vis-à-vis du syndicat, offrent encore une utilité exceptionnelle quand un fournisseur accorde au syndicat des ristournes proportionnelles au chiffre des affaires faites.

Quant aux subdivisions du compte-capital, leur but est le suivant : le compte-parts sociales doit établir nettement quel est le montant des parts souscrites, déduction faite des remboursements effectués ; le compte-fonds de réserve doit établir le montant des réserves légales auxquelles on ne peut toucher que dans les cas stipulés par la loi ; enfin, le compte-fonds de prévision établit le montant de la réserve extra-légale à laquelle le syndicat peut toucher mais en se conformant aux dispositions statutaires.

Notons qu'un syndicat ayant adopté la comptabilité américaine, c'est-à-dire ayant fusionné le journal et le grand-livre, doit nécessairement ouvrir un registre des comptes individuels.

La tenue du livre des comptes individuels ne présente aucune difficulté. Pour les comptes ouverts au nom des clients, il suffit d'inscrire au débit, le montant des fournitures qu'ils ont reçues et au crédit, les paiements qu'ils ont effectués. Pour les comptes ouverts aux fournisseurs, il faut inscrire au crédit, les fournitures qu'ils ont faites, et au débit, les sommes qu'ils ont reçues en paiement.



JEAN LEGAUVRE

— 14 —

Folio 1

DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1 ^{er} janvier	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
" "	1	Par caisse. a/versement en libération de part.		10,00
10 février	1	A magasin. a/fourniture mais	132,00	
1 ^{er} mars	1	Par caisse. a/paiement mais		132,00
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
25 avril	2	A magasin. a/fourniture nitrate	265,00	
6 mai	2	Par caisse. a/paiement nitrate		265,00
15 octobre	2	A magasin. a/fourniture scories	51,00	
10 novem.	3	Par caisse. a/paiement scories		51,00
			488,00	488,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
" "	3	A caisse. a/recette dividende	0,28	

EUGÈNE LEJEUNE

Folio 2

DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1 ^{er} janvier	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
" "	1	Par caisse. a/versement en libération de part		10,00
10 février	1	A magasin. a/fourniture mais	132,00	
1 ^{er} mars	1	Par caisse. a/paiement mais		132,00
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
25 avril	2	A magasin. a/fourniture nitrate	265,00	
6 mai	2	Par caisse. a/paiement nitrate		265,00
15 octobre	2	A magasin. a/fourniture scories	51,00	
10 novem.	3	Par caisse. a/paiement scories		51,00
			488,00	488,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
" "	3	A caisse. a/recette dividende	0,28	

— 15 —

FRANÇOIS DECLERCQ

Folio 3

DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1 ^{er} janvier	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
" "	1	Par caisse. a/versement en libération de part.		10,00
10 février	1	A magasin. a/fourniture mais	132,00	
1 ^{er} mars	1	Par caisse. a/paiement mais		132,00
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
25 avril	2	A magasin. a/fourniture nitrate	265,00	
6 mai	2	Par caisse. a/paiement nitrate		265,00
15 octobre	2	A magasin. a/fourniture scories	51,00	
10 novem.	3	Par caisse. a/paiement scories		51,00
			488,00	488,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
" "	3	A caisse. a/recette dividende	0,28	

AIME LIBOUTON

Folio 4

DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1 ^{er} janvier	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
" "	1	Par caisse. a/versement en libération de part		10,00
10 février	1	A magasin. a/fourniture mais	132,00	
1 ^{er} mars	1	Par caisse. a/paiement mais		132,00
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
25 avril	2	A magasin. a/fourniture nitrate	265,00	
6 mai	2	Par caisse. a/paiement nitrate		265,00
15 octobre	2	A magasin. a/fourniture scories	51,00	
10 novem.	3	Par caisse. a/paiement scories		51,00
			488,00	488,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % comme dividende		0,28
" "	3	A caisse. a/recette dividende	0,28	



LÉON DIEGRAUVE

- 16 -

Folio 5

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1902	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
10 février	1	Par caisse. a/versement en libération de part		10,00
1 ^{er} mars	1	A magasin. a/fourniture maïs	66,00	
20 mars	1	Par caisse. a/paiement maïs		66,00
30 mars	2	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
15 octobre	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
1 ^{er} novem.	3	A magasin. a/fourniture scories	102,00	
15 decem.	3	Par caisse. a/paiement scories		102,00
31 decem.	3	A magasin. a/fourniture maïs	145,00	
		Par balance de sortie. Solde des fournitures à payer	353,00	353,00
1903	1	A balance d'entrée. Solde des fournitures à payer	145,00	
2 janvier	3	Par caisse. a/paiement maïs		145,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
	3	A caisse. a/recette dividende.	0,28	

MARCEL HANNECART

Folio 6

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1902	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
10 février	1	Par caisse. a/versement en libération de part		10,00
1 ^{er} mars	1	A magasin. a/fourniture maïs	66,00	
20 mars	1	Par caisse. a/paiement maïs		66,00
30 mars	2	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
31 juillet	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
16 août	2	A magasin. a/fourniture semence trèfle	27,00	
15 octobre	2	Par caisse. a/paiement semence trèfle		27,00
10 novem.	3	A magasin. a/fourniture scories	102,00	
		Par caisse. a/paiement scories		102,00
1903	1	A balance d'entrée. Solde des fournitures à payer	255,00	255,00
5 janvier	3	Par profits et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
	3	A caisse. a/recette dividende.	0,28	

EMILE GODINEAU

- 17 -

Folio 7

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1902	1	A capital. Import de sa part sociale souscrite	10,00	
1 ^{er} janvier	1	Par caisse. a/versement en libération de part		10,00
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	30,00	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		30,00
30 juillet	2	A magasin. a/fourniture semence trèfle	27,00	
16 août	2	Par caisse. a/paiement semence trèfle		27,00
15 octobre	2	A magasin. a/fourniture scories	102,00	
10 novem.	3	Par caisse. a/paiement scories		102,00
15 decem.	3	A magasin. a/fourniture maïs	145,00	
		Par balance de sortie. Solde des fournitures à payer	314,00	314,00
1903	1	A balance d'entrée. Solde des fournitures à payer	145,00	
5 janvier	3	Par caisse. a/paiement maïs		145,00
	3	Par profit et pertes. 3 % attribués comme dividende		0,28
	3	A caisse. a/recette dividende.	0,28	

CLIENTS ÉTRANGERS

Folio 8

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
20 mars	1	A magasin. a/fourniture super.	32,50	
		Camille Godescart	32,50	
		Ernest Dardenne	32,50	
		Victor Potvin	32,50	
30 mars	2	Par caisse. a/paiement super.		32,50
		Camille Godescart		32,50
		Ernest Dardenne		32,50
		Victor Potvin.		32,50
			97,50	97,50
1903				

Folio 9

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
			Somme totale	Intérêts à valoir	Somme totale	Intérêts à valoir
1902						
2 janvier	1	A caisse. n/dépôt 345 j.	50.00	1.45		
		n/versement participation à la caisse rurale 345 j.	10.00			
		n/versement participation à la coopérative d'Enghien 345 j.	10.00			
10 février	1	Par caisse. n/retrait dépôt 380 j.			50.00	1.37
20 mars	2	A caisse. n/dépôt 255 j.	100.00	2.12		
25 avril	2	Par caisse. n/retrait dépôt 255 j.			100.00	2.12
		n/emprunt 255 j.			1950.00	55.25
7 mai	2	A caisse. n/remboursement emprunt 210 j.	1950.00	1.75		
		n/dépôt 210 j.	100.00	45.20		
		Totaux	2220.00	50.82	2100.00	58.74
		La différence des Intérêts à valoir. A profits & pertes. Intérêts dus au syndicat 0.56	0.56			7.92
31 decem.	3	Par profits et pertes. Intérêts dus par le syndicat 7.92				
31 decem.		A caisse. Intérêts payés par le syndicat 7.92				
31 decem.		Totaux	2220.48		2107.92	
		Par balance de sortie Solde des dépôts non retirés par le syndicat 180.00			180.00	
		Intérêts dus au syndicat pour participation 0.56				
		Totaux	2220.48		2228.48	
1903						
1 ^{er} janvier		A balance d'entrée. Solde des dépôts non retirés par le syndicat 300 j.	120.00			
		Intérêts dus au syndicat pour participation 300 j.	0.56			
4 janvier		Par caisse. n/paiement intérêts participation 300 j.				0.56

LOUIS BERTRAND (fournisseur)

Folio 10

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1902				
10 février	1	Par magasin. n/fourniture maïs		600.00
15 mars	1	A caisse. n/recette maïs	600.00	
20 mars	1	Par magasin. n/fourniture superphosphate		250.00
30 mars	2	A caisse. n/recette super	250.00	
25 avril	2	Par magasin. n/fourniture nitrate		2000.00
		A caisse. n/recette nitrate	2000.00	
30 juillet	2	Par magasin. n/fourniture semences de trèfle		50.00
30 août	2	A caisse. n/recette semence trèfle	50.00	
15 octobre	2	Par magasin. n/fourniture scorpes		450.00
15 novem.	2	A caisse. n/recette scorpes	450.00	
15 decem.	3	Par magasin. n/fourniture maïs		260.00
31 decem.	3	A balance de sortie. Solde des marchandises dues par le syndicat à ses fournisseurs	350.00	3610.00
		Totaux	3610.00	3610.00
1903				
1 ^{er} janvier	3	Par balance de sortie.		260.00

CAPITAL

Folio 11

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1902				
1 ^{er} janvier	1	Par actionnaires. Import des parts sociales souscrites		70.00

FONDS DE RÉSERVE

Folio 12

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1903				
5 janvier	3	Par profits et pertes. 10 % du bénéfice attribué à la réserve		13.21

FONDS DE PRÉVISION

Folio 13

DATES	Folio du journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT	CRÉDIT
1903				
2 janvier	3	Par profits et pertes. Le surplus du bénéfice attribué au fond de provision		116.97

Le tableau suivant nous montre, quand et comment les opérations syndicales s'inscrivent, soit au débit, soit au crédit des différents comptes qui les intéressent.

NOM DES COMPTES.	LES OPÉRATIONS A INSCRIRE	
	AU DÉBIT	AU CRÉDIT.
Compte-capital.	1. Le montant des parts sociales remboursées aux coopérateurs. 2. Les prélèvements faits sur les fonds de prévision ou de réserve.	1. Le montant des parts souscrites. 2. Le montant des réserves légales ou extralégales.
Compte-actionnaires.	Le montant des parts souscrites.	1. Le montant des versements en espèces. 2. Le montant des dividendes abandonnés en libération des parts souscrites.
Compte-caisse.	Toutes les recettes et toutes les sorties de fonds.	Toutes les dépenses faites et tous les paiements effectués.
Compte-fournisseurs.	1. La valeur des marchandises que le syndicat paie à ses fournisseurs. 2. La valeur des marchandises que le syndicat retourne à ses fournisseurs ou qu'il leur décompte pour un motif quelconque.	1. La valeur des marchandises que les fournisseurs livrent au syndicat. 2. La valeur des remboursements que les fournisseurs effectuent pour marchandises qu'on leur a payé en trop.
Compte-magasin.	1. La valeur des marchandises achetées par le syndicat. 2. Les frais occasionnés par les achats et notamment les frais de transport et d'analyse.	La valeur des marchandises fournies par le syndicat à ses clients, membres ou non-membres.
Compte-clients.	La valeur des fournitures faites par le syndicat à ses clients, membres et non-membres.	Le montant des paiements que les clients effectuent pour solder leurs fournitures.
Compte-banque.	1. Le montant des dépôts effectués par le syndicat à la caisse rurale à laquelle il est affilié. 2. Le montant des versements que le syndicat effectue pour rembourser un emprunt contracté à la caisse rurale.	1. Le montant des retraits que le syndicat effectue à la caisse rurale où il a des dépôts. 2. Le montant des emprunts que le syndicat contracte à la caisse rurale à laquelle il est affilié.
Compte-profits et pertes.	Le montant des pertes subies par le syndicat.	Le montant des bénéfices réalisés par le syndicat.
Compte-frais généraux.	Le montant des frais généraux que le syndicat doit supporter pour la gestion des affaires syndicales.	Le montant des frais généraux que le syndicat récupère soit lorsqu'on lui restitue des frais généraux indument-payés soit lorsqu'il rentre partiellement dans ses frais comme par exemple en vendant des livrets de membres.

III. — Le livre des inventaires.

Le livre des inventaires est prescrit comme suit par l'article 17 du code de commerce : « Le commerçant est tenu de faire tous les ans, sous seing privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers et de ses dettes actives et passives, et de le copier, année par année, sur un registre spécial à ce destiné. » Ce registre spécial est le registre des inventaires. Les syndicats agricoles coopératifs qui ne tiennent pas un registre des inventaires ou qui se bornent à transcrire dans le livre-journal leurs inventaires annuels violent la loi parce que celle-ci exige non seulement qu'un inventaire soit dressé tous les ans, mais encore qu'il soit transcrit dans un registre spécial, à ce destiné.

L'inventaire est un état détaillé de tout ce qui appartient au syndicat et de tout ce qu'il doit. Il a pour but de forcer la société à examiner, chaque année, l'état des affaires, afin que de cet examen elle puisse tirer les conclusions que comporte la situation et prendre les moyens requis pour l'améliorer si elle est mauvaise, pour la maintenir si elle est bonne.

Les dettes actives comprennent tout ce qui appartient au syndicat : les sommes restant dues par les coopérateurs, l'encaisse, le matériel, la valeur des marchandises, le montant des sommes déposées soit à la caisse d'épargne, soit à la caisse Raiffeisen, ainsi que le total des créances qui lui sont dues. Les dettes passives au contraire comprennent tout ce que le syndicat doit, soit à ses propres membres, (import des parts souscrites, fonds de réserve et fonds de prévision), soit à ses fournisseurs, soit à des tiers. L'inventaire donne le détail des différentes dettes, actives et passives; la balance représente le compte des profits et pertes.

Le bilan n'est qu'un tableau récapitulatif de l'inventaire ou, en d'autres termes, de l'état détaillé des dettes actives et passives. Il se divise en deux parties dont la première, à gauche, constitue l'actif, c'est-à-dire la récapitulation des dettes actives, et la seconde, à droite, le passif ou la récapitulation sommaire des dettes passives.

L'inventaire et le bilan se dressent au moyen de documents que renferment les livres sociaux. Les totaux de chacun des comptes collectifs ouverts au grand livre fournissent les éléments qui permettront la rédaction du bilan; les totaux de chacun des comptes ouverts au registre des comptes individuels et qui ne sont que l'illustration et l'explication des comptes collectifs, fourniront de leur côté les détails qui doivent figurer à l'inventaire.

Le registre des inventaires doit être coté, c'est-à-dire que tous ses folios doivent être numérotés afin qu'on n'y puisse rien ajouter ni retrancher; il doit être parafé, c'est-à-dire que chaque folio doit porter le parafé ou la griffe d'un des juges du tribunal de commerce ou du bourgmestre ou d'un échevin. Les inscriptions doivent s'y faire par ordre de dates, sans blancs, ni transports, ni lacunes, ni ratures. Ces prescriptions ont pour but de donner à ce registre tous les caractères d'authenticité et de véracité qui doivent en faire des recueils d'une valeur indiscutable.



DÉBIT

Folio 1

Folio du journal	Folio du registre des comptes individuels	LIBELLÉ DES ARTICLES	Sommes partielles	Sommes totales
1902 31 déc.		LES DETTES ACTIVES.		
		1 ^{re} Encaisse.		
		Nos espèces en caisse		51.58
		2 ^o Clients.		
		Solde des marchandises dues par client :		
		Léon Degraeve, pour mais	145.00	
		Emile Godineau, pour mais	145.00	290.00
		3 ^o Banque.		
		Solde des dépôts non retirés par le syndicat	120.00	
		Intérêts dus au syndicat sur participation .	0.56	120.56
				<u>462.14</u>

BILAN — ACTIF

En caisse	51.58
Clients	290.00
Banque	120.56
	<u>462.14</u>

CRÉDIT

Folio 1

Folio du journal	Folio du registre des comptes individuels	LIBELLÉ DES ARTICLES	Sommes partielles	Sommes totales
1902 31 déc.		LES DETTES PASSIVES.		
		1 ^{re} Fournisseur.		
		Solde des fournitures dues à Louis Bertrand pour mais		260.00
		2 ^o Capital.		
		Montant des parts sociales souscrites		70.00
		3 ^o Profits et pertes.		
		Bénéfice net		132.14
		Total		<u>462.14</u>

BILAN — PASSIF

Fournisseur	260.00
Capital	70.00
Profits et pertes	132.14
	<u>462.14</u>

Nous inscrivons au passif, le bénéfice réalisé ou en d'autres termes la différence constatée entre le total des dettes actives et le total des dettes passives. Si l'exercice se terminait par un mali, le montant de cette perte s'inscrirait à l'actif.

Les calculs ont le grand avantage de permettre au syndicat de voir parfaitement clair dans la marche générale de ses affaires : il peut comparer ses débuts avec la situation actuelle, suivre pas à pas les fluctuations de ses opérations commerciales, constater les progrès réalisés et puiser le réconfort que donne la vision du succès, quand tout a bien marché. En cas d'insuccès, au contraire, les constatations ainsi faites l'invitent à prendre les moyens requis pour améliorer la situation et à rechercher les causes qui ont fait prendre une mauvaise tournure à ses affaires. Cet examen de conscience est bon dans les deux cas.

IV. — Le livre de caisse.

Le livre de caisse relate le détail de toutes les dépenses et de toutes les recettes effectuées par le syndicat.

La grande utilité de ce registre réside en ce qu'il supprime un nombre considérable d'écritures qui, autrement devraient trouver place au journal-grand-livre. Et en effet, le détail des recettes et des dépenses figurant au livre de caisse, on n'inscrira au journal que le total de ces diverses opérations, ce qui est pratiquement très avantageux à cause du caractère légal du journal-grand-livre et des conséquences qu'entraîne nécessairement cette situation. Le simple examen du modèle de journal-grand-livre que nous publions plus haut suffira à montrer les simplifications qu'un livre de caisse apportera dans les écritures qui doivent figurer dans les livres légaux.

Quant aux méthodes à adopter pour la tenue du livre de caisse, elles peuvent varier ; les recettes et les dépenses peuvent avoir leur folio spécial se faisant face l'un à l'autre ; elles peuvent se concentrer sur un seul folio, chacune de ces opérations ayant une colonne spéciale à elle seule réservée. Nous avons adopté cette seconde méthode qui nous paraît plus claire et plus intuitive.

Les colonnes destinées soit aux recettes, soit aux dépenses se subdivisent en deux parties, dont l'une est destinée aux sommes partielles, et l'autre aux sommes totales. Les avantages pratiques de ce système sont très considérables : il simplifie beaucoup les additions en diminuant le nombre des sommes inscrites dans la colonne des totaux ; il facilite aussi la recherche des erreurs qui auraient pu se commettre dans les opérations d'addition.

Notons toutefois que pour ne pas multiplier les livres sociaux et en vue d'éviter, autant que possible, les complications, il en est qui suppriment le livre de caisse. D'après eux, le compte-caisse du journal-grand-livre suffit amplement aux nécessités d'une comptabilité syndicale simplifiée.



RECETTES					
DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES	
1 ^{er} janvier	1	Versement des actionnaires en libération de part : Jean Legavre Eugène Lejeune François Declercq Aimé Lebouton Léon Degrauve Marcel Hannecart Emile Godineau	40,00 40,00 40,00 40,00 40,00 40,00 40,00	70,00	
10 février	1	n/ retrait dépôt		50,00	
1 ^{er} mars	1	n/ recette maïs : Jean Legavre Eugène Lejeune François Declercq Aimé Lebouton Léon Degrauve Marcel Hannecart n/ recette subside	132,00 132,00 132,00 132,00 132,00 60,00 60,00	600,00	
30 mars	2	n/ recette super. : Léon Legavre Eugène Lejeune François Declercq Aimé Lebouton Léon Degrauve Marcel Hannecart Emile Godineau Camille Godescart Ernest Dardenne Victor Potvin	30,00 30,00 30,00 30,00 30,00 30,00 30,00 30,00 34,50 32,50 32,50	387,50	
25 avril	2	n/ retrait de fonds à la caisse rurale n/ emprunt	100,00 1950,00	2050,00	
6 mai	2	n/ recette nitrate : Léon Legavre Eugène Lejeune François Declercq Aimé Lebouton	265,00 265,00 265,00 265,00	2600,00	
16 août	2	n/ recette semence trèfle : Marcel Hannecart Emile Godineau	27,00 27,00	54,00	
10 novem.	3	n/ recette scorées : Léon Legavre Eugène Lejeune François Declercq Aimé Lebouton Léon Degrauve Marcel Hannecart Emile Godineau	51,00 51,00 51,00 51,00 102,00 102,00 102,00	540,00	
1903				5861,50	
1 ^{er} janvier	3	En caisse		51,58	
2 janvier	3	n/ recette maïs : Léon Degrauve Emile Godineau	145,00 145,00	290,00	
4 janvier	4	n/ recette intérêts participation		0,56	

DATES	Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	SOMMES PARTIELLES	SOMMES TOTALES	
1902					
2 janvier	1	n/ versement à la caisse rurale n/ participation à la caisse rurale n/ participation à la coopérative d'Engbien	50,00 40,00 10,00	70,00	
10 février	1	n/ paiement frais généraux maïs n/ paiement registres sociaux	40,00 10,00	50,00	
15 mars	1	n/ paiement maïs		600,00	
20 mars	1	n/ paiement port et analyse super.		30,00	
30 mars	2	n/ dépôt caisse rurale n/ paiement superphosphate n/ paiement frais divers	100,00 250,00 20,00	370,00	
25 avril	1	n/ paiement frais de transport et d'analyse		50,00	
25 avril	2	n/ paiement nitrate		2000,00	
7 mai	2	n/ remboursement emprunt n/ dépôt	1950,00 100,00	2050,00	
30 juillet	2	Frais de transport trèfle		2,00	
30 août	2	n/ paiement semence trèfle Frais de correspondance et divers	50,00 10,00	60,00	
15 octobre	2	n/ paiement frais de transport et d'analyse		50,00	
15 novem.	3	n/ paiement scorées		450,00	
15 decem.	3	n/ paiement frais généraux maïs		20,00	
31 decem.	3	Intérêts payés à la caisse rurale		7,92	
				5860,92	
1903					
2 janvier	3	n/ paiement maïs		200,00	
6 janvier	3	n/ paiement dividende n/ dépôt à la caisse rurale	1,96 80,18	82,14	

Le tableau ci-joint nous montre encore, mais sous une autre forme, comment les opérations syndicales s'inscrivent au journal-grand-livre.

LES OPÉRATIONS.	IL FAUT LES INSCRIRE	
	AU DÉBIT DE	AU CRÉDIT DE
1. LES RECETTES PROVENANT :		
a) d'un versement de mises sociales,	Caisse.	Coopérateurs.
b) d'un paiement effectué par les clients,	Caisse.	Clients.
c) d'un retrait ou d'un emprunt effectué à la caisse rurale,	Caisse.	Banque.
d) d'un remboursement de frais généraux,	Caisse.	Frais généraux.
e) d'un remboursement effectué par les fournisseurs.	Caisse.	Fournisseurs.
2. LES DÉPENSES EFFECTUÉES :		
a) pour payer les fournisseurs,	Fournisseurs.	Caisse.
b) pour rembourser aux clients des sommes qu'ils ont indument payées,	Clients.	Caisse.
c) pour rembourser des parts sociales (1),	Capital.	Caisse.
d) pour dépôts effectués à la caisse rurale ou pour remboursement en vue de solder un emprunt,	Banque.	Caisse.
e) pour payer les frais généraux,	Frais généraux.	Caisse.
f) pour payer les frais de transport et d'analyse	Magasin.	Caisse.
3. LES FOURNITURES ACHETÉES ET LIVRÉES :		
a) Le montant des fournitures faites par les fournisseurs,	Magasin.	Fournisseurs.
b) Le montant des fournitures faites aux clients, membres ou non-membres,	Clients.	Magasin.
c) Le montant des fournitures payées aux fournisseurs,	Fournisseurs.	Caisse.
d) Le montant des fournitures payées par les clients,	Caisse.	Clients.
e) Le montant des fournitures retournées aux fournisseurs,	Fournisseurs.	Magasin.
4. LE MOUVEMENT DE L'AVOIR-SOCIAL :		
a) la souscription des parts sociales,	Coopérateurs.	Capital.
b) les versements sur parts sociales,	Caisse.	Coopérateurs.
c) les dividendes abandonnés en libération de parts souscrites,	Profits et pertes	Coopérateurs.
d) le remboursement des parts sociales (1),	Capital.	Caisse.
e) les bénéfices,	Fournisseurs ou clients ou magasin.	Profits et pertes
f) les pertes,	Profits et pertes	Fournisseurs ou clients ou magasin.
g) les dividendes distribués,	Profits et pertes	Caisse.
h) la réserve légale ou extra légale,	Profits et pertes	Capital.
i) les prélèvements sur les fonds de réserve.	Capital.	Profits et pertes
5. LES OPÉRATIONS AVEC LA CAISSE RURALE :		
a) Les dépôts effectués à la caisse rurale,	Banque.	Caisse.
b) Les retraits effectués à la caisse rurale,	Caisse.	Banque.
c) Les emprunts contractés à la caisse rurale,	Caisse.	Banque.
d) Les remboursements effectués pour solder les emprunts contractés.	Banque.	Caisse.

(1) S'il s'agissait d'un coopérateur n'ayant pas entièrement libéré sa part sociale, il faudra passer une double écriture : d'abord au débit de *capital* et au crédit de *coopérateurs* puis au débit de *coopérateurs* et au débit de *caisse*.

V. — Le livre de magasin.

Le livre de magasin est un registre où se concentre le détail de tout ce qui se rapporte aux achats et aux ventes du syndicat. On pourrait l'appeler aussi: «Livre des marchandises.» Il a spécialement pour but de grouper tous les éléments qui permettront de calculer le prix de revient d'un chacun des produits achetés collectivement, d'établir le montant des bénéfices réalisés par le syndicat sur chacun d'eux, et d'instituer un contrôle sur les opérations auxquelles donnent lieu les ventes syndicales, c'est-à-dire la remise des produits aux intéressés et les paiements effectués par eux. C'est un registre où chaque marchandise a son compte spécial avec le détail de toutes les opérations auxquelles elle a donné lieu, pour l'achat comme pour la vente.

Le livre de magasin n'est qu'un livre auxiliaire; il n'est par conséquent pas absolument nécessaire. Il serait pourtant difficile d'en nier la grande utilité au point de vue commercial et syndical.

Ce livre comprendra donc les détails suivants: la nature et les quantités de produits achetés, leur valeur d'achat, le détail des frais, les prix de vente, les bénéfices réalisés, et enfin la liste des clients auxquels ces produits ont été destinés avec l'indication des quantités fournies et des paiements effectués.

En un coup d'œil synoptique, nous voyons ainsi toutes les affaires commerciales du syndicat, avec l'indication précise des résultats auxquelles elles ont donné lieu.

Ces calculs ne sont pas sans utilité. Ils permettent d'abord de contrôler avec soin les distributions faites aux clients (syndiqués ou non-syndiqués), ainsi que les paiements effectués par chacun d'eux; ils favorisent l'établissement du prix de revient d'après toutes les méthodes de comptabilité c'est-à-dire en le fixant d'après les données exactes que fournissent les livres sociaux; enfin, ils fournissent les données qui faciliteront la confection de l'inventaire pour le poste intitulé «marchandises en magasin» qu'il s'agisse de marchandises non encore vendues, ou de marchandises dont la livraison n'a pas encore été prise.

Le modèle suivant nous montrera, mieux que toute théorie, comment nous concevons un livre de magasin, et quels avantages pratiques peuvent en résulter pour un syndicat agricole d'achat ayant adopté la forme coopérative.

Folio 1

Maïs.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées . . .	5000 k.	Quantités vendues. . .	5000 k.
Prix d'achat	600.00	Prix de vente.	660.00
Frais	40.00	Prix de revient	640.00
Prix de revient	640.00	Bénéfice	20.00

NOMS	Quantités commandées	Quantités livrées	PRIX TOTAL	Remarque
Léon Legavre.	800 k.	1000 k.	480.00	
Eugène Lejeune	1200 k.	1000 k.	720.00	
François Declercq	700 k.	1000 k.	420.00	
Aimé Lebouton	1300 k.	1000 k.	780.00	
Léon Degrauve	500 k.	500 k.	300.00	
Marcel Hannecart	500 k.	500 k.	300.00	
Emile Godineau	500 k.	500 k.	300.00	
	5000 k.	5000 k.	600.00	

Folio 2

SUPERPHOSPHATE.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées . . .	5000 k.	Quantités vendues. . .	5000 k.
Prix d'achat	250.00	Prix de vente.	307.50
Frais	30.00	Prix de revient	280.00
Prix de revient	280.00	Bénéfice	27.50

NOMS	Quantités commandées	Quantités livrées	PRIX TOTAL	Remarque
Léon Legavre.	500 k.	500 k.	125.00	
Eugène Lejeune	400 k.	500 k.	100.00	
François Declercq	900 k.	500 k.	225.00	
Aimé Lebouton	200 k.	500 k.	50.00	
Léon Degrauve	700 k.	500 k.	175.00	
Marcel Hannecart	500 k.	500 k.	125.00	
Emile Godineau	500 k.	500 k.	125.00	
Camille Godescart (EL.)	500 k.	500 k.	125.00	
Ernest Dardenne (EL.)	500 k.	500 k.	125.00	
Victor Potvin (EL.)	500 k.	500 k.	125.00	
	5000 k.	5000 k.	1000.00	

Folio 3

NITRATE.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées . . .	1000 k.	Quantités vendues . . .	1000 k.
Prix d'achat.	2000.00	Prix de vente	2050.00
Frais	50.00	Prix de revient.	2050.00
Prix de revient.	2050.00	Bénéfice	10.00

NOMS	Quantités commandées	Quantités livrées	PRIX TOTAL	Remarque
Léon Legavre.	300 k.	250 k.	600.00	
Eugène Lejeune	300 k.	250 k.	600.00	
François Declercq	250 k.	250 k.	500.00	
Aimé Lebouton	250 k.	250 k.	500.00	
Léon Degrauve	250 k.	250 k.	500.00	
Marcel Hannecart	250 k.	250 k.	500.00	
Emile Godineau	250 k.	250 k.	500.00	
	1000	1000	2000.00	

Folio 4

SCORIES.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées. . .	10.000 k.	Quantités vendues . . .	10.000
Prix d'achat	450.00	Prix de vente.	510.00
Frais.	50.00	Prix de revient	500.00
Prix de revient	500.00	Bénéfice	10.00

NOMS	Quantités commandées	Quantités livrées	PRIX TOTAL	Remarque
Léon Legavre.	800 k.	1000 k.	360.00	
Eugène Lejeune	1200 k.	1000 k.	540.00	
François Declercq	1300 k.	1000 k.	585.00	
Aimé Lebouton	700 k.	1000 k.	315.00	
Léon Degrauve	2000 k.	2000 k.	900.00	
Marcel Hannecart	2000 k.	2000 k.	900.00	
Emile Godineau	2000 k.	2000 k.	900.00	
	10.000	10.000	510.00	

Folio 5

SEMENCE DE TRÉFLE.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées.	100 k.	Quantités vendues	100 k.
Prix d'achat	50.00	Prix de vente	54.00
Frais	2.00	Prix de revient	52.00
Prix de revient	52.00	Bénéfice	2.00

NOMS	Quantités achetées	Quantités vendues	VALEUR TOTALE	Remarque
Jean Legrave.				
Eugène Lefevre.				
François Declercq.				
Alain Lebouton				
Léon Degrauve				
Marcel Hannocart.	50 k.	50 k.	27.00	
Emile Godinnet	50 k.	50 k.	27.00	
	100 k.	100 k.	54.00	

Folio 6

MAÏS.

ACHAT		VENTE	
Quantités achetées	2000 k.	Quantités vendues,	2000 k.
Prix d'achat	260.00	Prix de vente,	290.00
Frais.	20.00	Prix de revient	280.00
Prix de revient	280.00	Bénéfice	10.00

NOMS	Quantités achetées	Quantités vendues	VALEUR TOTALE	Remarque
Jean Legavre				
Eugène Lelouis				
François Declercq				
Almé Leboutou				
Léon Degrauve	1000 k.	1000 k.	145.00	
Marcel Hannecart	1000 k.	1000 k.	145.00	
Emile Godineau	2000 k.	2000 k.	290.00	

Folio 7

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Dates	Produits achetés	Quantités	Prix de revient			Prix de vente	Bénéfices
			Prix d'achat	Frais	Prix de revient		
1908		k.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	Maïs	5,000	600.00	40.00	640.00	660.00	20.00
	Superphosphate	5,000	250.00	30.00	280.00	307.50	27.50
	Nitrate	1,000	2000.00	50.00	2050.00	2060.00	10.00
	Scofield	10,000	450.00	50.00	500.00	510.00	10.00
	Semence de trèfle	100	50.00	2.00	52.00	54.00	2.00
	Maïs	2,000	280.00	20.00	300.00	300.00	10.00
	Totaux	23,100	3610.00	192.00	3802.00	3881.50	79.50



Table des Matières.

CHAP. I.	Les livres commerciaux d'un syndicat et leur nécessité .	3
CHAP. II.	La tenue des livres syndicaux	5
I.	Le journal-grand-livre	5
II.	Le registre des comptes individuels.	13
III.	Le registre des inventaires	21
IV.	Le livre de caisse	25
V.	Le livre de magasin	29

